

Attestation sur l'honneur de déclaration d'inscription à une vide-greniers, brocante et déballage 2017	N° dossier :
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

Imprimer et remplir cette fiche dans oublier les détails demandés.

Tarif exposants :

- ~~10 € la place de parking couvert (5 € chaque place additionnelle)~~
parking couvert complet
- 8 € la place de parking en plein air (4 € les suivantes)

Les véhicules à proximité seront autorisés (sous réserve de la location de 2 places payantes minimum).
Dimensions place : façade 2,5m, profondeur 5m

Je choisis _____ places ~~couvertes*~~ ou de plein air*.
(nombre de places ~~et *~~ barrer la mention inutile)

Je soussigné(e) Nom _____ Prénom _____ Né(e) le _____ à _____ Département _____ Adresse actuelle _____ Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Email _____

Particulier

Titulaire de la pièce d'identité n° _____
Délivrée le _____ à _____
Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels usagers (article L310-2 du Code du commerce)
- Ne pas participer à deux autres manifestations de même nature dans l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Professionnel

Titulaire de la pièce Kbis n° _____
Délivrée le _____
Déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code du commerce
- Tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagers ou neufs (article L 321-7 du Code pénal).



Dimanche 12 mars 2017

**PARKING DU CENTRE COMMERCIAL E. LECLERC
33160 SAINT-MÉDARD-EN-JALLES**

**RÈGLEMENT DES EXPOSANTS MANIFESTATION
VIDE-GRENIERS, BROCANTE, DÉBALLAGE**

En ce qui concerne les forfaits d'emplacement, il est obligatoire de réserver au minimum deux places de parking si l'on veut conserver son véhicule à proximité. Les emplacements seront attribués au fur et à mesure par un placeur en fonction de l'ordre d'arrivée.

L'horaire d'installation des participants est fixé de 7h00 à 8h30.
Au-delà de ces horaires, aucun véhicule n'est autorisé à circuler dans l'enceinte du vide-grenier. **L'horaire de fin est fixé à 17h00.**
Aucun véhicule ne sera autorisé à quitter l'emplacement avant 17h00.

A la fin de la journée, le participant devra laisser sa place **dans l'état où il l'a trouvée.**

Si un responsable s'aperçoit que vous avez laissé des déchets, une somme supplémentaire de 5 € vous sera demandée pour l'enlèvement par le service de l'organisation.

Sont interdits à la vente les objets et produits suivants : les armes (sauf de collection), livres et autres objets pornographiques pouvant être vus par des jeunes mineurs.

Il est absolument interdit de faire du feu sur le stand (grill-réchaud divers).

Tous produits alimentaires, pharmaceutiques et de dégustation sont refusés, sauf accord exceptionnel avec le Responsable de l'organisation.

Aucun stand de bonbons, sandwiches, crêpes, gaufres, boissons, fruits secs, gâteaux maison et divers ne sera accepté sur le parking. Le responsable de l'organisation peut faire enlever immédiatement tous les produits cités.

Tout instrument de musique devra respecter le confort sonore des voisins.

L'organisation et les bénévoles, ainsi que la Mairie du lieu de cette manifestation ne sont pas responsables des pertes et vols occasionnés durant la journée.

Toute personne ne respectant pas le règlement peut être exclue du lieu sans aucun remboursement de place.

L'exposant est responsable des objets qu'il expose au sol susceptible d'entraîner un accident (voir assurance de l'exposant).

Afin d'être certains que vous avez pris connaissance de ce règlement, nous vous demande de le dater et de le signer.

Le Lions Club de Saint-Médard-en-Jalles vous souhaite de bonnes ventes.

Les inscriptions et les règlements (ordre : Lions Club) sont à envoyer à l'adresse suivante :

**Vide-Greniers du Lions Club
Hippopotamus
34, Avenue Descartes
Centre E. Leclerc
33160 SAINT-MEDARD-EN-JALLES**

Une permanence sera également assurée au restaurant l'Hippopotamus, les samedi 25 février, 4 mars et 11 mars, de 10h30 à 12h.

Fait à _____ le _____

Signature